

		C0010	
0.1	Nom du réviseur:	R0010	
0.2	Adresse email professionnelle personnelle du réviseur:	R0020	
1. Mission de réviseur			
1.1	Nombre d'heures prestées au titre de la mission de contrôle légal des comptes annuels par des réviseurs agréés	R0030	
	par d'autres professionnels	R0040	
1.2	La mission légale susvisée comporte-t-elle des révisions intra-annuelles	R0050	
	l'audit de la liasse de consolidation	R0060	
	d'autres travaux dans le cadre d'instructions de consolidation groupe	R0070	
1.3	Nombre d'heures prestées au titre de la mission de contrôle légal des comptes annuels ventilée comme suit		
	les équipes locales du réviseur agréé à Luxembourg	R0071	
	les équipes du réseau auquel le réviseur agréé appartient (hors Luxembourg)	R0072	
	d'autres professionnels ne faisant pas partie du réseau auquel le réviseur agréé appartient	R0073	
2. Rapport de révision			
2.1	Le rapport de révision a-t-il pu être établi et signé à la date d'établissement du rapport distinct ?	R0080	
2.2	<i>Dans l'affirmative le rapport de révision comporte-t-il des réserves (qualifications ou emphasis of matter)?</i>	R0090	
2.3	<i>Dans la négative le réviseur a-t-il l'intention d'émettre des réserves (qualifications ou emphasis of matter)?</i>	R0100	
2.4	Le rapport de gestion comporte-t-il l'ensemble des informations visées par l'article 85 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances ?	R0110	
2.5	Quel est le seuil de signification fixé par le réviseur pour les états financiers pris dans leur ensemble?	R0111	
2.6	Quelle est la somme des valeurs absolues des anomalies non corrigées (hors classement, regroupement ou ventilation inappropriés des informations)?	R0112	
2.7	Quel est le nombre d'anomalies non corrigées (hors classement, regroupement ou ventilation inappropriés des informations)?	R0113	
3. Publication des comptes de l'exercice précédent			
3.1	A la date de signature du présent rapport distinct l'entreprise a-t-elle satisfait à l'ensemble de ses obligations de publication de ses comptes de l'exercice précédent?	R0120	
3.2	Les délais légaux ont-ils été respectés ?	R0130	
5. Evaluation des actifs des postes C II, III et IV			
5.1	Existe-t-il des dépréciations non actées car non jugées durables sur des actifs autres que les titres à revenu fixe ?	R0140	
5.2	<i>Dans l'affirmative, à combien s'élève le total des moins-values correspondantes non-actées?</i>	R0150	
5.3	Existe-t-il des dépréciations non actées car non jugées durables sur titres à revenu fixe pour des motifs tenant à la qualité des émetteurs ?	R0160	
5.4	<i>Dans l'affirmative, à combien s'élève le total des moins-values correspondantes non-actées?</i>	R0170	
6. Registre des actifs représentatifs			
6.1	L'entreprise d'assurances dispose-t-elle d'un registre conforme à la lettre circulaire 19/10 du Commissariat aux assurances ?	R0180	
6.2	Tous les actifs représentatifs des provisions techniques au 31 décembre de l'exercice sont-ils inscrits dans ce registre dans la forme précisée par la lettre circulaire précitée ?	R0190	
7. Etat des actifs représentatifs des provisions techniques			
7.1	L'état a-t-il été établi conformément aux dispositions du chapitre 3 de la lettre circulaire 19/10 du Commissariat aux assurances, en respectant en particulier les catégories d'actifs ?	R0200	
7.2	L'état comporte-t-il tous les actifs mentionnés au registre et ce à hauteur de leur affectation dans les colonnes des actifs affectés à la représentation des provisions techniques?	R0210	
7.3	L'état comporte-t-il des actifs non inscrits au registre autres que ceux inscrits à la colonne des actifs non affectés?	R0220	
7.8	Pour les actifs déposés auprès d'un établissement de crédit sur des comptes couverts par une convention de dépôt, la valeur totale de ces actifs est-elle identique à la valeur inscrite sur l'état des conventions de dépôt ?	R0270	
7.9	<i>Dans la négative l'entreprise a-t-elle pu fournir des justifications jugées pertinentes par le réviseur?</i>	R0280	
8. Etat des conventions de dépôt			
8.1	Tous les dépôts renseignés dans l'état annuel des conventions de dépôt sont-ils couverts par une convention dûment approuvée par le Commissariat à la clôture de l'exercice ?	R0290	
8.2	<i>En cas de réponse négative, les dépôts ont-ils été couverts par une convention approuvée par le Commissariat aux assurances au moment de l'émission du rapport distinct?</i>	R0300	
8.3	La valeur des dépôts renseignée pour chaque établ. de crédit est-elle identique à la valeur inscrite sur les extraits bancaires relatifs aux comptes couverts par la convention de dépôt (c.-à-d. sans prise en considération des comptes exclus de la convention de dépôt) ?	R0310	
8.4	<i>En cas d'écarts l'entreprise a-t-elle pu fournir des justifications jugées pertinentes par le réviseur?</i>	R0320	
10. Violation de l'obligation de confidentialité			
10.1	Le réviseur a-t-il pris connaissance de faits ou de pratiques susceptibles, à son avis, de constituer une infraction aux dispositions de l'article 300 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 relatif au secret des assurances ?	R0360	
11. Violation du principe de spécialisation			
11.1	L'entreprise d'assurance exerce-t-elle des activités qui ne sont pas directement liées à l'activité d'assurance proprement dite ?	R0370	
12. Bénéficiaires effectifs			

Légende

Réponse manquée
Warning (!)
Réponse à supprimer (x)

Veillez indiquer, dans les cellules ci-dessous, la page dans la partie II du rapport distinct à laquelle se trouvent les détails en question.

Détails à la page Détails à la page Détails à la page Détails à la page Détails à la page Détails à la page Détails à la page Détails à la page Détails à la page

12.1 L'entreprise est-elle à jour de l'enregistrement de l'ensemble de ses bénéficiaires effectifs au Registre des bénéficiaires effectifs en conformité avec la loi du 13 janvier 2019 au jour de l'établissement du présent rapport ?

R0380	
-------	--

14. Engagements hors bilan

14.1 Existe-t-il des engagements hors bilan renseignés à l'annexe du bilan autres que ceux résultant de locations d'immeubles, de leasing de matériel et logiciels utilisés pour usage propre, de garanties de loyer accordées au personnel de l'entreprise et d'instruments dérivés ?

R0550	
-------	--

Détails à la page

15. Opérations intragroupe

15.1 L'entreprise dispose-t-elle de procédures internes écrites lui permettant de répertorier toutes les opérations que l'entreprise réalise avec les sociétés visées à l'article 89 du règlement du Commissariat aux Assurances N° 15/03 du 7 décembre 2015 relatif aux entreprises d'assurance et de réassurance, tel que modifié ?

R0560	
-------	--

Détails à la page

15.2 En cas de réponse affirmative à la question 15.1, ces procédures sont-elles jugées adéquates par le réviseur ?

R0570	
-------	--

15.3 En cas de réponse affirmative à la question 15.2, ces procédures sont-elles appliquées en pratique ?

R0580	
-------	--

15.4 Les opérations intragroupe sont-elles réalisées aux conditions normales du marché ?

R0590	
-------	--

16. Contrôle sur place

Il n'y a pas eu d'envoi de rapport de contrôle sur place au cours des 24 mois précédant la clôture de l'exercice

Détails à la page

16.1 Toutes les recommandations et injonctions du Commissariat ont-elles été suivies d'effet dans la pratique ?

R0600	
-------	--

17. Obligations en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme - Sanctions financières internationales

Détails à la page

17.1 L'entreprise dispose-t-elle de procédures internes écrites en matière

— a) de vigilance à l'égard de la clientèle

R0610	
-------	--

— b) de coopération avec les autorités, y inclus le Commissariat aux Assurances

R0620	
-------	--

— c) de conservation des documents et pièces

R0630	
-------	--

— d) de contrôle interne

R0640	
-------	--

— e) d'évaluation et de gestion des risques

R0650	
-------	--

— f) d'acceptation des clients

R0660	
-------	--

— g) de formation et de sensibilisation du personnel

R0670	
-------	--

17.2 En cas de réponse affirmative à tout ou partie de la question 17.1, les procédures existantes sont-elles jugées adéquates par le réviseur par rapport aux dispositions légales et réglementaires applicables ?

R0680	
-------	--

17.3 En cas de réponse affirmative à la question 17.2, ces procédures sont-elles appliquées en pratique ?

R0690	
-------	--

17.4 Si l'entreprise fait partie d'un groupe, existe-t-il des politiques et procédures coordonnées à l'échelle du groupe ?

R0700	
-------	--

17.5 L'entreprise a-t-elle procédé à une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme auxquels elle est exposée ?

R0710	
-------	--

17.6 En cas de réponse affirmative à la question 17.5, l'évaluation des risques est-elle jugée adéquate par le réviseur eu égard aux facteurs de risques suivants: clients, pays ou zones géographiques, produits, services, transactions et canaux de distribution (y compris les intermédiaires) ?

R0720	
-------	--

17.7 L'entreprise a-t-elle mis en place un dispositif adéquat afin de mettre en œuvre les mesures restrictives en matière financière adoptées à l'encontre de certains Etats, personnes physiques et morales, entité et groupes par les dispositions des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des nations unies et les actes adoptés par l'Union européenne .

R0730	
-------	--

19. Instruments dérivés et opérations visées par EMIR

Détails à la page

Instrument dérivé : instrument financier tel que mentionné à l'annexe I, section C, points 4 à 10, de la directive 2004/39/CE, en combinaison avec les articles 38 et 39 du règlement (CE) no 1287/2006

EMIR : Règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré (OTC), les contreparties centrales et les référentiels centraux et les règlements y relatifs

19.1 Le conseil d'administration a-t-il autorisé l'entreprise à s'engager dans des instruments dérivés par une politique d'investissement ou par d'autres instructions écrites ? Dans l'affirmative:

R0780	
-------	--

19.2 L'entreprise dispose-t-elle de procédures écrites en matière d'instruments dérivés qui ont été approuvées par l'organe compétent ? Dans la négative, veuillez expliquer quelles sont les procédures applicables.

R0790	
-------	--

Dans l'affirmative:

19.3 Le respect de cette politique et de ces procédures en matière d'instruments dérivés est-il contrôlé chaque année par une personne non impliquée dans les décisions d'investissement ? Dans la négative, veuillez expliquer comment ce contrôle est réalisé, par qui et à quelle fréquence.

R0800	
-------	--

19.4 Lors du dernier contrôle, le respect a-t-il été jugé largement conforme ?

R0801	
-------	--

Indépendamment des réponses précédentes:

19.5 Au cours de l'exercice, l'entreprise a-t-elle été directement engagée dans des instruments dérivés tels que définis par EMIR:

a) parmi les actifs représentatifs des provisions techniques autres que celles des contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances ?

R0810	
-------	--

b) parmi les actifs représentatifs des provisions techniques des contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances ?

R0820	
-------	--

c) en-dehors des actifs représentatifs des provisions techniques ?

R0830	
-------	--

Dans l'affirmative (points a, b ou c), veuillez fournir dans la partie II du rapport distinct des informations statistiques sur la nature de ces instruments dérivés en distinguant les catégories a, b et c.

19.6 Au cours de l'exercice, l'entreprise a-t-elle été engagée dans des instruments dérivés à d'autres fins que la couverture de risques financiers directement liés à ses placements (hedging) ?

R0831	
-------	--

19.7 Au cours de l'exercice, l'entreprise a-t-elle été directement engagée dans des dérivés OTC visés par l'obligation de compensation selon l'article 4 d'EMIR ? (en-dehors des opérations intragroupe pour lesquelles l'entreprise aurait obtenu une exemption)

R0840	
-------	--

19.8 Au cours de l'exercice, l'entreprise a-t-elle été directement engagée dans des dérivés OTC visés par l'obligation de techniques d'atténuation des risques selon l'article 11 d'EMIR ? (en-dehors des opérations intragroupe pour lesquelles l'entreprise aurait obtenu une exemption)

R0850	
-------	--

19.9 Au cours de l'exercice, l'entreprise a-t-elle eu recours à une exemption pour des opérations intragroupe vis-à-vis de ses obligations visées aux articles 4, 9 ou 11 d'EMIR ?

R0851	
-------	--

Dans l'affirmative, veuillez indiquer dans la partie II du rapport distinct à quel(s) article(s) d'EMIR se rapportent les exemptions utilisées.

19.10 Si l'entreprise était directement engagée dans des dérivés à la clôture de l'exercice, le réviseur a-t-il constaté des divergences entre le QRT S.08.01 requis par Solvabilité II et les déclarations aux trade repositories requis selon l'article 9 d'EMIR ?

R0860	
-------	--

20. Opérations financières visées par SFTR

Détails à la page

SFTR : Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et les règlements y relatifs

20.1 Le conseil d'administration a-t-il autorisé l'entreprise à s'engager dans des opérations visées par SFTR par une politique d'investissement ou par d'autres instructions écrites ? Dans l'affirmative:

R0880	
-------	--

20.2 L'entreprise dispose-t-elle de procédures écrites en matière d'opérations visées par SFTR approuvées par l'organe compétent ? Dans la négative, veuillez expliquer quelles sont les procédures applicables. Dans l'affirmative:

R0890	
-------	--

20.3 Le respect de cette politique et de ces procédures en matière d'opérations visées par SFTR est-il contrôlé chaque année par une personne non impliquée dans les décisions d'investissement ? Dans la négative, veuillez expliquer comment ce contrôle est réalisé, par qui et à quelle fréquence.

R0900	
-------	--

20.4 Lors du dernier contrôle, le respect a-t-il été jugé largement conforme ?

R0901	
-------	--

Indépendamment des réponses précédentes:

20.5 Au cours de l'exercice, l'entreprise a-t-elle été engagée dans des opérations de financement sur titres ou de réutilisation du collatéral visées par SFTR ?

R0910	
-------	--

Dans l'affirmative, veuillez fournir dans la partie II du rapport distinct des informations statistiques sur ces opérations (nombre et montants, par type d'opération).

21. Opérations financières visées par SecReg

Détails à la page

SecReg : Règlement (UE) 2017/2402 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées et les règlements y relatifs

21.1 Le conseil d'administration a-t-il autorisé l'entreprise à s'engager dans des opérations de titrisation par une politique d'investissement ou par d'autres instructions écrites ? Dans l'affirmative:

R0930	
-------	--

21.2 L'entreprise dispose-t-elle de procédures écrites en matière de titrisation approuvées par l'organe compétent ? Dans la négative, veuillez expliquer quelles sont les procédures applicables. Dans l'affirmative:

R0940	
-------	--

21.3 Le respect de cette politique et de ces procédures en matière de titrisation est-il contrôlé chaque année par une personne non impliquée dans les décisions d'investissement ? Dans la négative, veuillez expliquer comment ce contrôle est réalisé, par qui et à quelle fréquence.

R0950	
-------	--

21.4 Lors du dernier contrôle, le respect a-t-il été jugé largement conforme ?

R0951	
-------	--

Indépendamment des réponses précédentes:

21.5 Au cours de l'exercice, l'entreprise a-t-elle été engagée dans des opérations de titrisation visées par SecReg ?

R0960	
-------	--

Dans l'affirmative, veuillez fournir dans la partie II du rapport distinct des informations statistiques sur ces opérations (nombre et montants, par type d'opération).